

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'ÉNERGIE DE LA BIOMASSE ET DES GAZ À EFFET DE SERRE

MAI 2022

Étude auprès des intercommunalités engagées en démarche climat-air-énergie - premier bilan (synthèse)

Région Nouvelle-Aquitaine

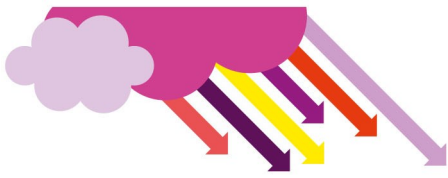
Capitalisation des démarches climat-air-énergie



CONTEXTE DE L'ÉTUDE

- Dans le cadre des travaux de l'Observatoire Régional de l'Energie, de la biomasse, et des Gaz à Effet de Serre (OREGES), l'ADEME, la Région Nouvelle-Aquitaine et les services de l'Etat (DREAL) ont demandé à l'AREC Nouvelle-Aquitaine de conduire une étude auprès des intercommunalités de la région engagées dans une démarche climat-air-énergie
- L'objet de cette étude est de mettre en regard les objectifs fixés à l'échelle locale par les collectivités engagées dans une démarche climat-air-énergie avec ceux fixés à l'échelle régionale, dans le cadre du SRADDET.
- L'étude doit également permettre de caractériser les enjeux de réduction des consommations énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre et de développement de la production énergétique renouvelable identifiés dans les programmes d'actions, ainsi que de mener une analyse comparée des territoires au regard de leur typologie.
- Les travaux ont consisté à collecter et capitaliser les différents éléments constitutifs des stratégies locales de transition énergétique - données d'état des lieux chiffrés, les objectifs stratégiques ainsi que les programmes opérationnels - des intercommunalités engagées dans l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial règlementaire ou volontaire et des territoires TEPOS.

Ce document est élaboré par l'AREC dans le cadre des travaux de l'Observatoire Régional de l'Energie, de la biomasse et des Gaz à Effet de Serre de Nouvelle-Aquitaine (OREGES).



PRÉSENTATION GLOBALE DES PROGRAMMES D' ACTIONS

L'analyse porte sur 2 702 actions inscrites dans les programmes d'actions PCAET des collectivités capitalisées. Les territoires TEPOS sont exclus de l'analyse étant donné que leur programme d'actions ne se positionne que sur le volet énergétique.

De fortes hétérogénéités sont constatées entre les typologies de collectivités, en comparant le nombre moyen d'actions développé dans les plans d'actions (Fig.1). Les territoires plus urbains présentent un nombre plus important d'actions dans leurs programmes opérationnels. Cette tendance s'inverse avec les territoires peu denses.

Cependant, chaque typologie développe des actions sur les différents secteurs d'activité de manière plus ou moins identique (Fig.2). Certains secteurs d'activités comme l'industrie sont très peu abordés (1 à 3% des actions selon la typologie).

Parmi les sujets principaux les plus récurrents, on retrouve la maîtrise et la substitution de l'énergie (Fig.3). 43% des actions capitalisées portent en premier lieu sur cette thématique (secteur du transport et du bâtiment). Le développement durable est également très développé (18% des actions). Le sujet regroupe des sujets divers tels que les circuits-courts alimentaires, la prévention et la gestion des déchets, ou les actions liées à la végétalisation ou à la biodiversité. 16% des actions concernent le développement des énergies renouvelables. Enfin, plus marginalement, on retrouve le sujet de l'adaptation au changement climatique (4%), du stockage carbone (3%), de la réduction des GES non énergétiques (2%) et de la qualité de l'air (1% des actions capitalisées).

FIGURE 1. : NOMBRE MOYEN D' ACTIONS PAR PROGRAMME D' ACTIONS PAR TYPOLOGIE DE TERRITOIRES

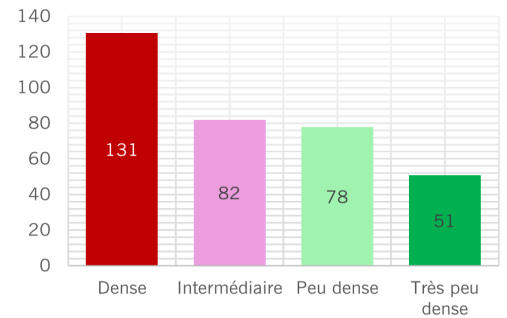


FIGURE 2. : RÉPARTITION DES ACTIONS PAR SECTEUR D' ACTIVITÉ PAR TYPOLOGIE

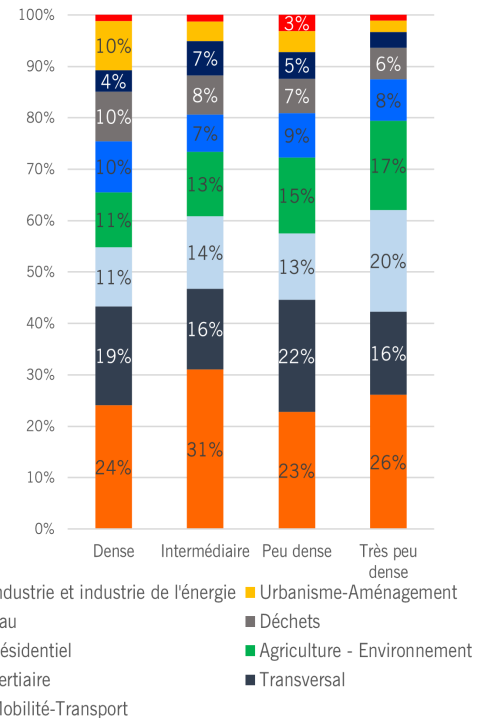
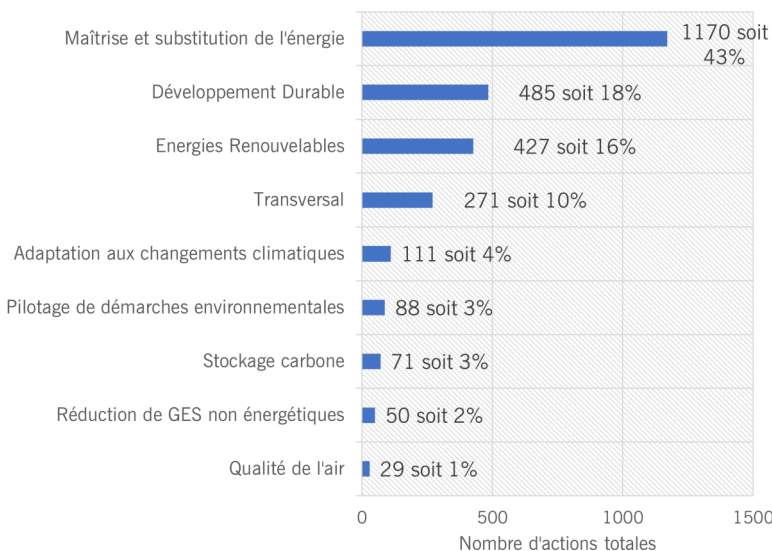
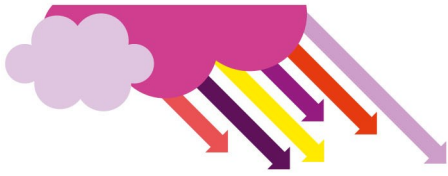


FIG. 3 : NOMBRE D' ACTIONS TOTALES CAPITALISÉES ET CLASSEMENT PAR ENJEU PRINCIPAL



L'analyse par enjeu devrait être lue avec précaution, on peut retrouver des actions avec un enjeu principal mais pour lesquelles un enjeu indirect peut y être associé, c'est le cas pour de nombreuses actions liées au stockage carbone, ou à l'adaptation au changement climatique par exemple.



LA MAITRISE DE L'ÉNERGIE

Afin de mettre en regard les objectifs stratégiques et les programmes d'actions, l'analyse porte sur 34 territoires soit 38 EPCI dans l'objectif d'analyser les territoires pour lesquels nous disposons à la fois des objectifs chiffrés et des programmes d'actions.

Toutes typologies confondues, l'objectif total de diminution des consommations énergétiques à l'horizon 2030 est de - 23% ce qui permet d'atteindre une consommation énergétique totale de 47 588 GWh en 2030 (Fig. 1).

Les objectifs de diminutions les plus élevés sont fixés sur le secteur du transport (- 24% soit un objectif de diminution de 5 112 GWh entre la date de diagnostic et l'horizon 2030) suivi du secteur du résidentiel (- 23% soit 4 219 GWh). L'effort est également important dans le secteur industriel avec un objectif de 2 703 GWh de diminution en 2030.

Rapporté au nombre d'habitants, la consommation énergétique est plus forte chez les territoire plus ruraux avec une répartition sectorielle différente selon les typologies (Fig.2).

FIG. 2 : OBJECTIF DE CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES À L'HORIZON 2030 RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES PAR HABITANT PAR TYPOLOGIE DE TERRITOIRES

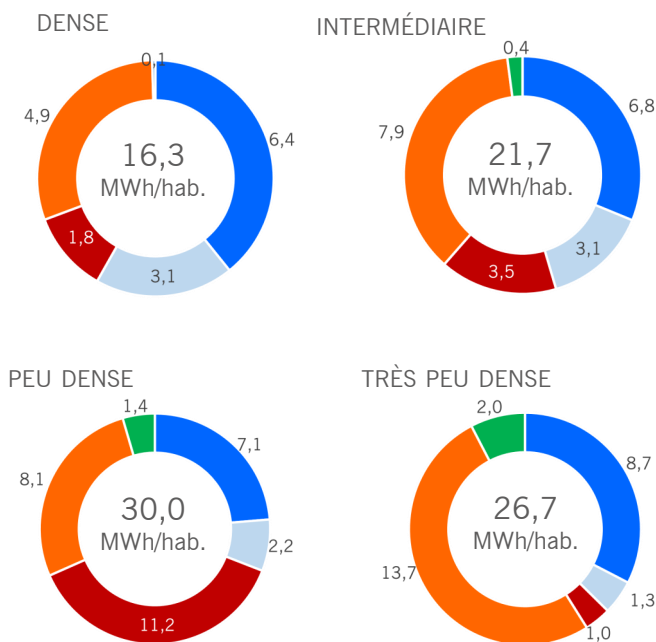


FIG. 1 : CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES TOTALES POIDS DES SECTEURS D'ACTIVITÉ À LA DATE DU DIGANOSTIC ET OBJECTIFS DE DIMINUTIONS À L'HORIZON 2030

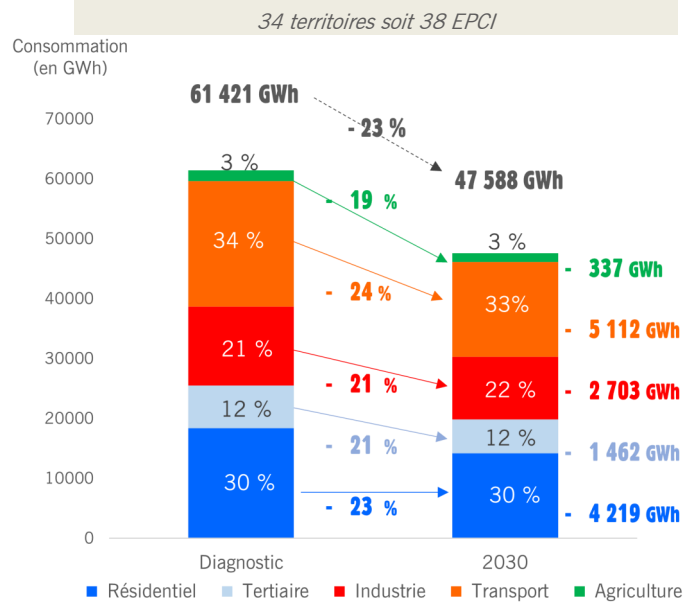
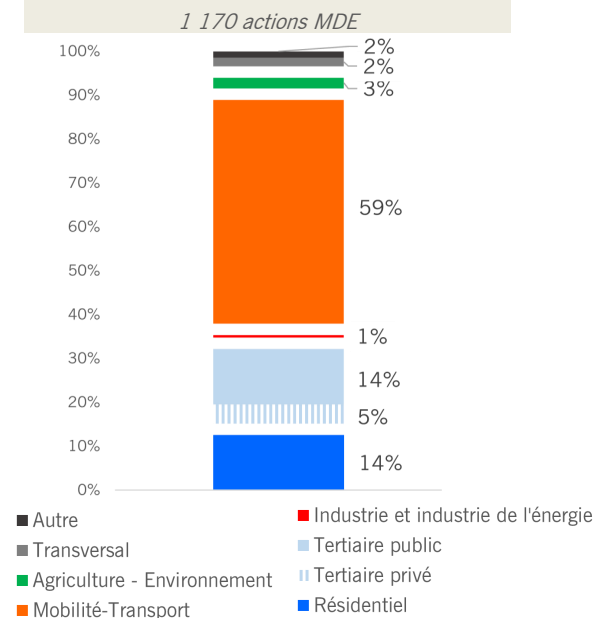
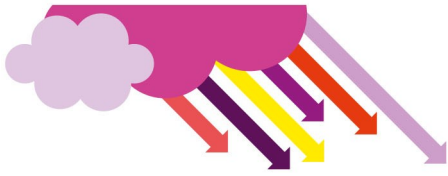


FIG. 3 : RÉPARTITION SECTORIELLE DU NOMBRE D'ACTIONS LIÉES À LA MAITRISE DE L'ÉNERGIE OBSERVÉS DANS LES PLANS D' ACTIONS CAPITALISÉS



En comparant les actions des collectivités sur le volet maîtrise de l'énergie, on constate que 59% des actions portent sur le secteur du transport. 14% des actions concernent le résidentiel et le tertiaire public. Seulement 1% des actions capitalisées de maîtrise de l'énergie portent sur le secteur industriel.



LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

47 stratégies ont été étudiées sur le volet production d'énergies renouvelables (fig. 1 et 2) - territoires pour lesquels les objectifs par filière de production sont détaillés. La figure 3 analyse les objectifs globaux et prend en compte 58 EPCI.

L'objectif de production ENR total est de + 71% à l'horizon 2030 ce qui permet d'atteindre un total de 20 559 GWh sur les 47 territoires pris en compte dans l'analyse (Fig.1). Parmi les filières sur lesquelles les objectifs sont les plus ambitieux, on retrouve le solaire photovoltaïque, la méthanisation, l'éolien, le solaire thermique et la géothermie.

FIG. 1 : PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES TOTALES - DÉTAIL PAR FILIÈRE DE PRODUCTION ENR - À LA DATE DU DIAGNOSTIC ET À L'HORIZON 2030 (HORS BIOCARBURANTS)

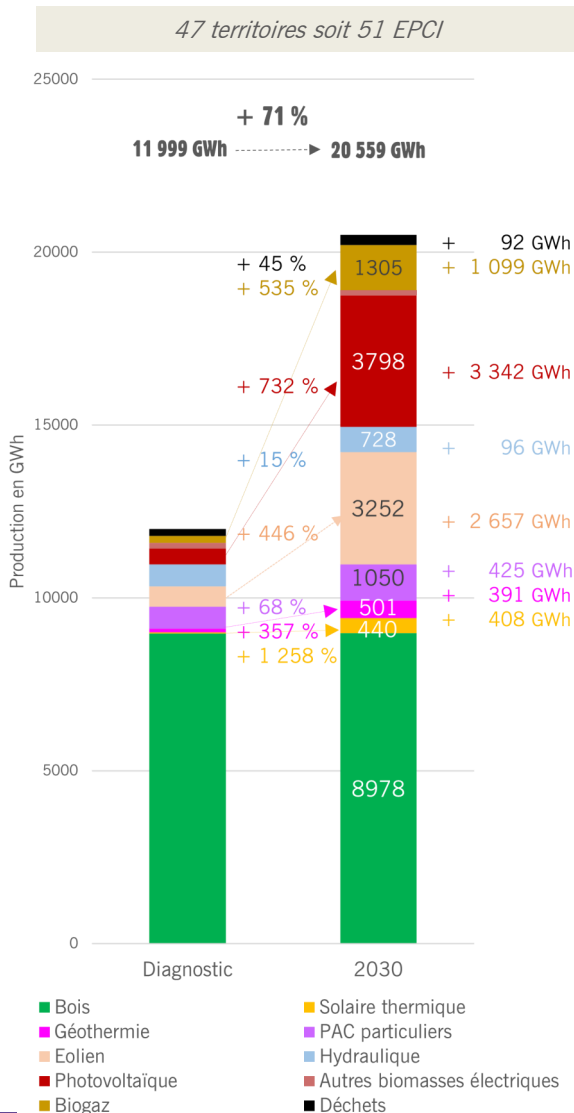
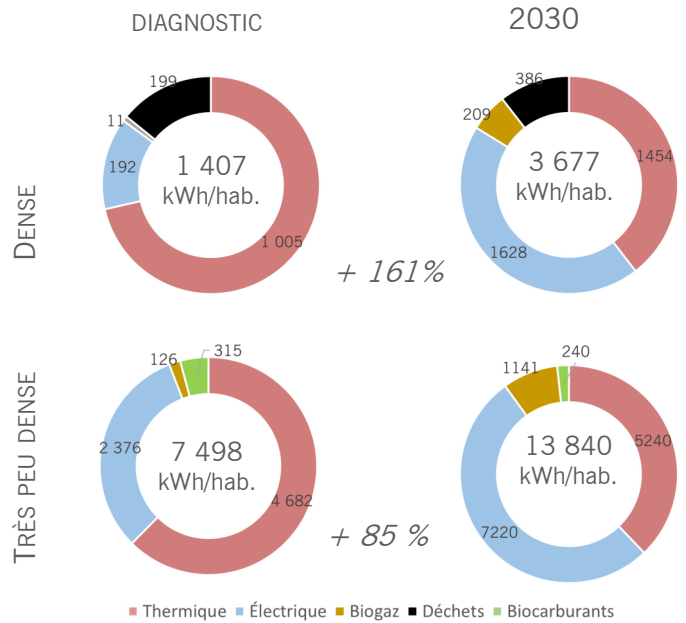


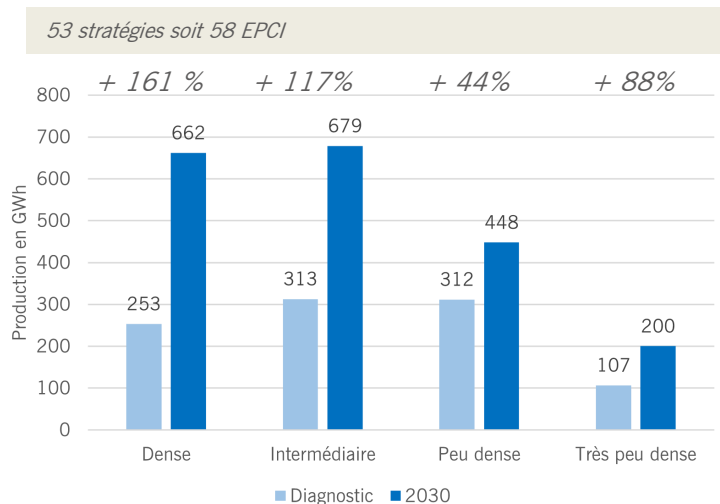
FIG 2 : RÉPARTITION DE LA PRODUCTION ENR PAR HABITANT PAR USAGE ET PRODUCTION MOYENNE PAR TYPOLOGIE OBJECTIF DE PRODUCTION À L'HORIZON 2030

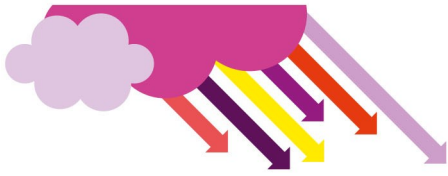


La part du thermique dans la production ENR est prépondérante à la date du diagnostic mais diminue à l'horizon 2030 au profit de des EnR électriques. Chaque typologie se fixe des objectifs de développement des EnR électriques (Fig. 2).

L'effort est important chez les territoires les plus urbanisés (+161% et +127% pour les denses et intermédiaires) (Fig.3). Rapportée à l'habitant, la production reste néanmoins plus élevée chez les territoires ruraux (Fig. 2).

FIG. 3. : OBJECTIFS MOYENS DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES PAR TYPOLOGIE DE TERRITOIRES À L'HORIZON 2030



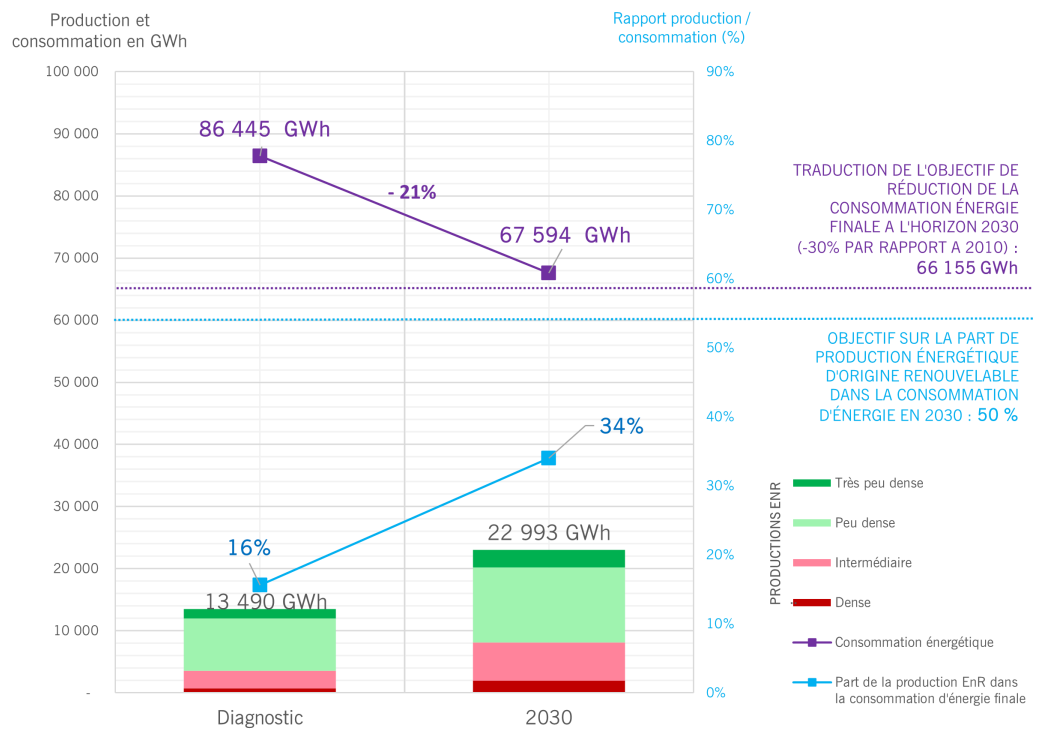


LE POSITIONNEMENT DES OBJECTIFS RÉGIONAUX ET LOCAUX

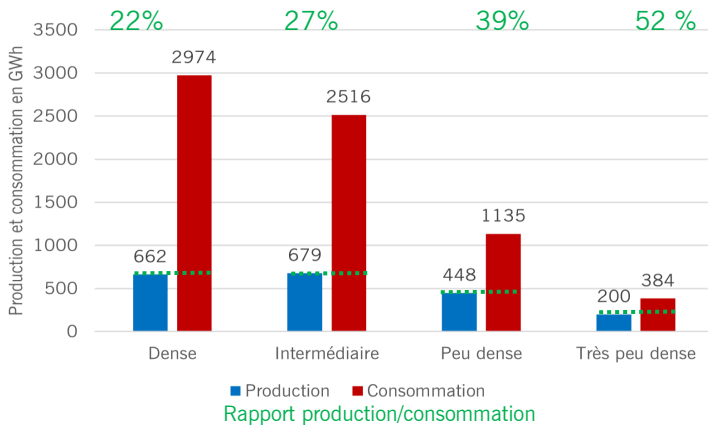
En prenant en compte l'ensemble des stratégies capitalisées (53 stratégies pour 58 EPCI), l'objectif total de production EnR prévoit une production de 22 993 GWh à l'horizon 2030 et une consommation énergétique de 67 594 GWh. L'atteinte de ces objectifs permettrait d'atteindre un rapport production/consommation de 34% à l'horizon 2030.

POSITIONNEMENT DES OBJECTIFS RÉGIONAUX ET LOCAUX À L'HORIZON

La traduction des objectifs régionaux permet de visualiser si la somme des objectifs fixés localement rentre en cohérence avec les orientations régionales fixées dans le cadre du SRADDET. Sur la base des premiers territoires capitalisés, les objectifs fixés à l'échelon local sont d'après ce premier constat, proches mais légèrement en deçà des objectifs régionaux pour la consommation d'énergie finale et très inférieur sur le rapport production / consommation fixé à 50% en 2030. Il convient de noter qu'une grande partie des stratégies est encore attendue, ces résultats ne sont pas définitifs.



OBJECTIFS ÉNERGÉTIQUES MOYENS CAPITALISÉS ET RAPPORT PRODUCTION / CONSOMMATION PAR TYPOLOGIE DE TERRITOIRES À L'HORIZON 2030



RAPPORT PRODUCTION/CONSOMMATION PAR TYPOLOGIE DE TERRITOIRES

En comparant les objectifs prévus à l'horizon 2030 de consommations énergétiques et de production EnR par typologie, on remarque que le rapport production consommation s'accroît lorsque les territoires sont ruraux. Sur les territoires de densité importante, les consommations énergétiques sont élevées, et de forts objectifs de productions d'énergies renouvelables ne permettent pas de les compenser. Avec des objectifs moins conséquents, et des consommations extrêmement faibles à la date initiale comme à l'horizon 2030, les territoires à dominance rurale répondent aux orientations nationales voire régionales.

Afin d'atteindre les objectifs fixés à l'échelle régionale et nationale, il convient d'analyser les territoires dans leur ensemble. La solidarité territoriale demeure nécessaire et indispensable pour permettre l'atteinte des objectifs énergétiques. Chaque territoire ayant ses propres spécificités, les atouts des uns permettent de compenser les faiblesses des autres.



L'AREC, l'Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat a pour objet d'accompagner les politiques de transition énergétique, économie circulaire et lutte contre les changements climatiques de Nouvelle-Aquitaine, par l'observation et le suivi dans les domaines suivants :

- énergie (production et consommation, énergies renouvelables),
- émissions de gaz à effet de serre,
- ressources (biomasse...) et déchets.

Ces missions sont mises en œuvre auprès des porteurs de politiques publiques, des collectivités locales et territoriales, des acteurs socio-économiques et professionnels et des associations de la Nouvelle-Aquitaine.

En particulier, l'agence assure l'animation et la réalisation des travaux des dispositifs régionaux d'observation en matière d'énergie, de gaz à effet de serre, de biomasse et de déchets. De statut associatif, l'AREC est financée majoritairement par l'ADEME et le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine.

Pour contacter l'AREC Nouvelle-Aquitaine :

60 rue Jean-Jaurès—CS 90452

86011 Poitiers Cedex

05 49 30 31 57

info@arec-na.com - www.arec-nouvelleaquitaine.com - [@AREC_NA](https://www.instagram.com/AREC_NA)



Pour toute question relative
à l'énergie, à la biomasse et aux émissions de gaz à effet de serre :
oreges@arec-na.com

Toutes les publications de l'AREC sont disponibles en ligne
sur www.arec-nouvelleaquitaine.com
ou sur demande à info@arec-na.com

